

Assistant/ Assistante de Service Social



Diplôme d'État (DE ASS) niveau 6

Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation
avec CY Cergy Paris Université

Métier

L'Assistant de Service Social (ASS) est un travailleur social qui peut intervenir dans des structures et auprès de publics fort différents : habitants d'un quartier, familles dans le cadre de la protection de l'enfance ou en milieu scolaire, adultes au sein de leur entreprise, en milieu carcéral, à l'hôpital, etc. L'ASS mène des interventions, individuelles et/ou collectives, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles. Pour cela, l'ASS met en œuvre différentes actions, construites et réalisées avec les personnes et souvent avec d'autres travailleurs sociaux : rendez-vous individuels, de couple ou familiaux au sein du service, visites à domicile, accompagnement des personnes lors de leurs démarches, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter, évaluer et analyser la situation des personnes.
- Informer et accompagner les personnes sur leurs droits et les démarches à entreprendre pour améliorer leur situation.
- Orienter vers les structures appropriées.
- Construire des projets avec les personnes ou des groupes.
- Rédiger des rapports ou autres écrits professionnels.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière, dans le secteur associatif
Dans le champ de l'insertion, de la protection de l'enfance et du handicap.

Auprès de personnes en difficulté psycho-sociale

Enfants et leurs parents : services sociaux scolaires, ASE¹, protection judiciaire de la jeunesse, AEMO, etc.

Adultes : services sociaux de secteur, dans les hôpitaux publics, des CAF, des CPAM, des MSA et des mutuelles complémentaires, des entreprises privées et publiques, CCAS, CHRS, centres maternels, centres d'addictologie, EHPAD, etc.

Auprès de personnes en situation de handicap

Enfants et leurs parents : IME, IMPro, ITEP, SESSAD, etc.

Adultes : ESAT, SAVS, FAM, SAMSAH, foyers de vie, etc.

1 Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	600 €/an	Pour les 3 ans : 22 794 €	Pour les 3 ans : 15 956 €	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Pôle emploi	Plan développement des compétences CPF / CFP / Pro A	CPF	Se rapprocher du CFA

- Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 175€ pour tous les apprenants + Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 103€ (2024-25)
- Gratification de stage en 2e et 3e année

Codes : RNCP = 34824 CPF = 243500

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



3 ans
durée de
la formation

1 740 h
de formation
théorique

1 820 h
de formation
pratique

85 %
Taux de réussite
2024

Sur 41 apprenants présentés

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



Fiche formation

Retrouvez cette fiche de formation détaillée en ligne.



www.epss.fr

Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social

Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil

95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Accueil: epss@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 96

Admissions: selections@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 90

Financement: +33 (0)1 30 75 62 27

CFA CY: cfa@cyu.fr - +33(0)1 30 75 62 12

VAE: fcvae@epss.fr

www.epss.fr



Contenu

La formation ASS de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEASS et licence Sciences de l'éducation et de la formation, en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- DC1 - Interventions professionnelles en travail social ;
- DC2 - Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social ;
- DC3 - Communication professionnelle ;
- DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariat et réseaux.

Le programme de formation est commun aux apprenants quel que soit leur statut (voie directe, apprentissage, situation d'emploi,...).

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation des 4 domaines de compétences.

Les allègements/dispenses prévus par la réglementation sont soumis à validation de la commission pédagogique de l'EPSS (sur demande : dossier téléchargeable sur notre site internet).

Admission

Prérequis à l'inscription aux sélections

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission en formation au diplôme d'État d'assistant de service social les candidats :

- Titulaires du baccalauréat ;
- Titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre homologué ou inscrit au RNCP au moins d'un niveau IV ;
- Lycéens en terminale, dont l'admission définitive sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat ;
- Bénéficiant d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAPP)

Étape 1 - La sélection

- Inscription en ligne : en fonction de votre profil, via Parcoursup ou via le site de l'EPSS.
- Étude de dossier, comprenant notamment une lettre de motivation.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission est constituée d'un entretien, collectif ou individuel, en présentiel (ou en distanciel, uniquement pour les candidats résidents hors métropole - sur justificatif) selon le choix de l'établissement, conduit par des professionnels du travail social. L'entretien doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat à l'exercice de la profession qu'il a choisie, ainsi que ses motivations à entrer en formation. Les éléments figurant dans le dossier de candidature sont également pris en compte, selon les critères définis en annexe du règlement d'admission.

Étape 2 - L'inscription

- Pour tous les candidats : avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.
- Pour les candidats à la voie directe: répondre à un des critères d'éligibilité de la Région Île-de-France (cf. Règlement d'admissions)
- Pour les candidats à l'entrée en apprentissage : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- Pour les candidats en situation d'emploi : attestation de l'employeur précisant les fonctions exercées, engagement du financement validé et signature de la convention de formation par l'employeur.

VAE

Diplôme accessible par la VAE.

